



## VOTRE MÉTIER VOUS EXPOSE À DES DIFFICULTÉS OU À DES RISQUES QUI PEUVENT METTRE EN JEU VOTRE SANTÉ MORALE OU PHYSIQUE.

C'est pour vous apporter la meilleure protection que L'Autonome de Solidarité Laïque et MAIF ont créé l'Offre Métiers de l'Éducation.

Ensemble, nous connaissons par cœur les risques de votre métier et savons comment vous protéger au mieux.

Plus de  
**50 000**  
militants

Une présence  
de **L'ASL**  
dans tous les  
départements

**150**  
avocats-conseil



# OFFRE MÉTIER DE L'ÉDUCATION

La complémentarité de l'assurance MAIF et du réseau associatif de L'Autonome de Solidarité Laïque.

## Pour adhérer à l'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION



→ **Contactez votre délégation :**

[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)



→ **Souscrivez en ligne**

[www.autonome-solidarite.fr/adhesion](http://www.autonome-solidarite.fr/adhesion)

[www.maif.fr](http://www.maif.fr)



**DÉJÀ ADHÉRENT À L'OFFRE, VOTRE CONTRAT EST TACITEMENT RECONDUIT.**

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et L'ASL. MAIF porte le volet assurantiel de l'offre et L'ASL le volet associatif.

**MAIF** - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

**L'ASL** - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » - 7 rue Portalis - 75008 Paris.  
Association régie par la loi 1901.



UNICORP : www.unicorp.fr - © PHOTO : Shutterstock - mars 2020 - 14679 - Dépliant OME

[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)  
[www.maif.fr/offreeducation](http://www.maif.fr/offreeducation)



Insultes, agressions,  
accidents... contre  
les risques du métier,  
vous avez prévu quoi ?

# OFFRE MÉTIER DE L'ÉDUCATION

# DES GARANTIES EXPERTES MAIF POUR MIEUX VOUS PROTÉGER



## → La défense de vos droits et responsabilités professionnelles

Dans le cadre de votre activité professionnelle, vous bénéficiez d'une protection juridique et de la garantie de votre responsabilité civile.



## → La protection des dommages corporels

Vous disposez, en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle reconnue, d'une prise en charge financière et de solutions pratiques pour vous aider à gérer le quotidien (aide au ménage ou à la préparation des repas, garde malade...). Des prestations d'assistance sont aussi mises en œuvre si cela s'avère nécessaire telles que le soutien psychologique, l'aide à la disponibilité d'un proche ou le service de Téléassistance. En cas d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel (sortie ou voyage scolaire par exemple), vous pourrez bénéficier des prestations d'assistance déplacement (rapatriement sanitaire, prise en charge des frais médicaux à l'étranger...).

Dans les limites et conditions mentionnées au contrat.

# UN SAVOIR-FAIRE ENGAGÉ POUR VOUS ACCOMPAGNER

La confiance que les personnels de l'éducation nous portent repose sur notre connaissance de l'environnement scolaire, sur notre accompagnement, sur notre qualité d'écoute, et sur notre réactivité.

## → Un soutien moral

Les militants de L'ASL vous accueillent lorsque vous êtes confronté à une difficulté dans l'exercice de votre profession. Vous serez écouté, renseigné et accompagné dans toutes les démarches par les militants de L'ASL. Vous serez soutenu moralement par les militants de L'ASL qui sont aussi vos collègues.

## → La solidarité professionnelle

**Au service immédiat de ses adhérents, L'Autonome de Solidarité Laïque offre :**

- Un accompagnement de proximité par des militants de L'ASL départementale ;
- Avec un réseau de militants et de correspondants dans les établissements, L'ASL est présente dans chaque département. Ainsi, l'assuré adhérent dispose toujours d'un interlocuteur proche de ses préoccupations, prêt à l'écouter, à le rencontrer immédiatement et à le conseiller ;
- Un mode d'accompagnement adapté : les militants de L'Autonome de Solidarité Laïque sont là pour guider et conseiller l'assuré au mieux de ses intérêts (recherche de conciliation avec l'aide des réseaux de l'Éducation nationale, mise en relation – si nécessaire – avec un avocat-conseil,...).

## → La solidarité humaine

Chaque situation qui nous est confiée, est traitée avec la plus grande discrétion vis-à-vis de l'environnement personnel et professionnel de l'adhérent. Nos militants s'engagent à appréhender chaque problématique en toute neutralité et avec la même implication sur l'ensemble du territoire français.

# ŒUVRER ENSEMBLE À L'APAISEMENT DU CLIMAT SCOLAIRE

Le partenariat entre L'Autonome de Solidarité Laïque et MAIF s'inscrit dans une logique de rassemblement des forces de l'éducation et de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire).



## → Des valeurs communes de solidarité et de laïcité

Dans le cadre de L'ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République), L'Autonome de Solidarité Laïque développe, pour une éducation de qualité, des partenariats avec les grandes organisations syndicales, les grandes mutuelles et les grandes associations de l'éducation et de l'ESS.

## → Une expertise reconnue par les ministères

Les ministères de L'Éducation nationale et de la Justice, par les conventions renouvelées en 2012 et 2018, reconnaissent L'Autonome de Solidarité Laïque comme un partenaire en matière de protection des personnels de l'Éducation, de prévention, de formation et d'information juridique.

## → Des synergies militantes pour mieux vous accompagner

Le savoir-faire de L'Autonome de Solidarité Laïque et de MAIF s'enrichit de ces collaborations et déploie localement des programmes de formation et de prévention des risques du métier.